

Conseil communal du 26 septembre 2022

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juillet 2022

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

2. Communication – Approbation ministérielle délibération du 11 juillet 2022 – Redevance sur la demande de documents administratifs

Il est porté à la connaissance de l'assemblée l'arrêté ministériel du 16 août 2022 par lequel M. Christophe Collignon, Ministre des Pouvoirs locaux, approuve la délibération du Conseil du 11 juillet 2022 relative à l'établissement, jusqu'en 2025, d'une redevance sur la demande de documents administratifs.

3. Modification budgétaire n°1 – Exercice 2022 – Fabrique d'église Saint-Amand de Bailleul – Approbation

L'assemblée se propose d'approuver la délibération du 26 juillet 2022 par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement cultuel Saint-Amand (Bailleul) arrête la modification budgétaire n°1 pour l'exercice 2022 comme suit :

	Fabrique d'église	Approbation communale
Recettes ordinaires totales	€ 6.071,91	€ 6.071,91
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	€ 857,89	€ 857,89
Recettes extraordinaires totales	€ 2.817,89	€ 2.817,89
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	€ 0,00	€ 0,00
- dont un boni présumé de l'exercice précédent :	€ 2.817,89	€ 2.817,89
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	€ 1.179,00	€ 1.179,00
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	€ 6.610,80	€ 6.610,80
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	€ 500,00	€ 500,00
- dont un déficit présumé de l'exercice précédent de :	€ 0,00	€ 0,00
Recettes totales	€ 8.889,80	€ 8.889,80
Dépenses totales	€ 8.889,80	€ 8.889,80
Résultat budgétaire	€ 0,00	€ 0,00

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

4. Modification budgétaire n°1 – Exercice 2022 – Fabrique d’église Saint-Barthélémy d’Estaimpuis – Approbation

L’assemblée se propose d’approuver la délibération du 24 août 2022 par laquelle le Conseil de fabrique de l’établissement culturel Saint-Barthélémy (Estaimpuis) arrête la modification budgétaire n°1 pour l’exercice 2022 comme suit :

	Fabrique d’église	Approbation communale
Recettes ordinaires totales	€ 12.514,42	€ 12.514,42
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	€ 10.007,47	€ 10.007,47
Recettes extraordinaires totales	€ 425.480,18	€ 425.480,18
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	€ 0,00	€ 0,00
- dont un boni présumé de l’exercice précédent :	€ 7.414,18	€ 7.414,18
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	€ 3.790,00	€ 3.790,00
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	€ 16.138,60	€ 16.138,60
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	€ 418.066,00	€ 418.066,00
- dont un déficit présumé de l’exercice précédent de :	€ 0,00	€ 0,00
Recettes totales	€ 437.994,60	€ 437.994,60
Dépenses totales	€ 437.994,60	€ 437.994,60
Résultat budgétaire	€ 0,00	€ 0,00

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

5. Budget – Exercice 2023 – Fabrique d’église Saint-Amand de Bailleul – Approbation

L’assemblée se propose d’approuver la délibération du 26 juillet 2022 par laquelle le Conseil de fabrique de l’établissement culturel Saint-Amand (Bailleul) arrête le budget pour l’exercice 2023 comme suit :

	Fabrique d’église	Approbation communale
Recettes ordinaires totales	€ 7.544,28	€ 7.544,28
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	€ 2.165,24	€ 2.165,24
Recettes extraordinaires totales	€ 710,62	€ 710,62
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	€ 0,00	€ 0,00
- dont un boni présumé de l’exercice précédent :	€ 710,62	€ 710,62
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	€ 1.615,00	€ 1.615,00
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	€ 6.639,90	€ 6.639,90
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	€ 0,00	€ 0,00
- dont un déficit présumé de l’exercice précédent de :	€ 0,00	€ 0,00
Recettes totales	€ 8.254,90	€ 8.254,90
Dépenses totales	€ 8.254,90	€ 8.254,90
Résultat budgétaire	€ 0,00	€ 0,00

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

6. Budget – Exercice 2023 – Fabrique d’église Saints Ghislain et Denis d’Estaimbourg – Approbation

L’assemblée se propose d’approuver la délibération du 17 août 2022 par laquelle le Conseil de fabrique de l’établissement cultuel Saints Ghislain et Denis (Estaimbourg) arrête le budget pour l’exercice 2023 comme suit :

	Fabrique d’église	Approbation communale
Recettes ordinaires totales	€ 10.030,73	€ 10.030,73
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	€ 7.340,66	€ 7.340,66
Recettes extraordinaires totales	€ 2.848,38	€ 2.848,38
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	€ 0,00	€ 0,00
- dont un boni présumé de l’exercice précédent :	€ 2.848,38	€ 2.848,38
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	€ 2.184,00	€ 2.184,00
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	€ 10.695,11	€ 10.695,11
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	€ 0,00	€ 0,00
- dont un déficit présumé de l’exercice précédent de :	€ 0,00	€ 0,00
Recettes totales	€ 12.879,11	€ 12.879,11
Dépenses totales	€ 12.879,11	€ 12.879,11
Résultat budgétaire	€ 0,00	€ 0,00

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

7. Budget – Exercice 2023 – Fabrique d’église Saint Barthélémy d’Estaimpuis – Approbation

L’assemblée se propose d’approuver la délibération du 24 août 2022 par laquelle le Conseil de fabrique de l’établissement cultuel Saint-Barthélémy (Estaimpuis) arrête le budget pour l’exercice 2023 comme suit :

	Fabrique d'église	Approbation communale
Recettes ordinaires totales	€ 15.605,40	€ 15.605,40
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	€ 13.532,40	€ 13.532,40
Recettes extraordinaires totales	€ 141.604,60	€ 141.604,60
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	€ 0,00	€ 0,00
- dont un boni présumé de l'exercice précédent :	€ 3.004,60	€ 3.004,60
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	€ 4.035,00	€ 4.035,00
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	€ 14.575,00	€ 14.575,00
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	€ 138.600,00	€ 138.600,00
- dont un déficit présumé de l'exercice précédent de :	€ 0,00	€ 0,00
Recettes totales	€ 157.210,00	€ 157.210,00
Dépenses totales	€ 157.210,00	€ 157.210,00
Résultat budgétaire	€ 0,00	€ 0,00

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

8. Budget – Exercice 2023 – Fabrique d'église Saint-Vaast d'Evregnies – Approbation

L'assemblée se propose d'approuver la délibération du 25 août 2022 par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement cultuel Saint-Vaast (Evregnies) arrête le budget pour l'exercice 2023 comme suit :

	Fabrique d'église	Approbation communale
Recettes ordinaires totales	€ 8.322,35	€ 8.322,35
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	€ 5.763,17	€ 5.763,17
Recettes extraordinaires totales	€ 1.161,11	€ 1.161,11
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	€ 0,00	€ 0,00
- dont un boni présumé de l'exercice précédent :	€ 1.161,11	€ 1.161,11
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	€ 2.315,00	€ 2.315,00
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	€ 7.618,46	€ 7.618,46
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	€ 0,00	€ 0,00
- dont un déficit présumé de l'exercice précédent de :	€ 0,00	€ 0,00
Recettes totales	€ 9.933,46	€ 9.933,46
Dépenses totales	€ 9.933,46	€ 9.933,46
Résultat budgétaire	€ 0,00	€ 0,00

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

9. Budget – Exercice 2023 – Fabrique d’église Saint-Vaast de Leers-Nord – Approbation

L’assemblée se propose d’approuver la délibération du 24 août 2022 par laquelle le Conseil de fabrique de l’établissement cultuel Saint-Vaast (Leers-Nord) arrête le budget pour l’exercice 2023 comme suit :

	Fabrique d’église	Approbation communale
Recettes ordinaires totales	€ 10.700,17	€ 10.700,17
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	€ 8.456,71	€ 8.456,71
Recettes extraordinaires totales	€ 3.989,89	€ 3.989,89
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	€ 0,00	€ 0,00
- dont un boni présumé de l’exercice précédent :	€ 3.989,89	€ 3.989,89
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	€ 4.565,00	€ 4.565,00
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	€ 9.625,06	€ 9.625,06
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	€ 500,00	€ 500,00
- dont un déficit présumé de l’exercice précédent de :	€ 0,00	€ 0,00
Recettes totales	€ 14.690,06	€ 14.690,06
Dépenses totales	€ 14.690,06	€ 14.690,06
Résultat budgétaire	€ 0,00	€ 0,00

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

10. Budget – Exercice 2023 – Fabrique d’église Saint-Léger de Saint-Léger – Approbation

L’assemblée se propose d’approuver la délibération du 24 août 2022 par laquelle le Conseil de fabrique de l’établissement cultuel Saint-Léger (Saint-Léger) arrête le budget pour l’exercice 2023 comme suit :

	Fabrique d'église	Approbation communale
Recettes ordinaires totales	€ 11.897,58	€ 11.897,58
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	€ 0,00	€ 0,00
Recettes extraordinaires totales	€ 38.002,22	€ 38.002,22
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	€ 0,00	€ 0,00
- dont un boni présumé de l'exercice précédent :	€ 36.116,22	€ 36.116,22
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	€ 3.080,00	€ 3.080,00
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	€ 8.331,48	€ 8.331,48
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	€ 0,00	€ 0,00
- dont un déficit présumé de l'exercice précédent de :	€ 0,00	€ 0,00
Recettes totales	€ 49.899,80	€ 49.899,80
Dépenses totales	€ 11.411,48	€ 11.411,48
Résultat budgétaire	€ 38.488,32	€ 38.488,32

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

11. Budget – Exercice 2023 - Eglise protestante unie de Belgique Tournai – Estaimpuis (EPUB)

L'assemblée se propose d'approuver la délibération du 25 août 2022 par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement cultuel protestant EPUB de Tournai arrête le budget pour l'exercice 2023 comme suit :

Recettes ordinaires totales	€ 24.618,33
- dont participation communale pour l'Etablissement protestant :	€ 21.468,33
Recettes extraordinaires totales	€ 26,67
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	€ 0,00
- dont un boni comptable de l'exercice précédent :	€ 26,67
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	€ 7.825,00
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	€ 16.820,00
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	€ 0,00
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	€ 0,00
Recettes totales	€ 24.645,00
Dépenses totales	€ 24.645,00
Résultat budgétaire	€ 0,00

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

12. Remplacement – Commission Consultative d’Aménagement du Territoire et de la Mobilité

Suite à la démission de M. Julien LECOMTE en tant que membre effectif de la CCATM, l’assemblée est invitée à désigner M. Philippe DE DEURWAERDER en tant que représentant du Conseil communal pour les élus de la majorité au sein de la Commission Consultative d’Aménagement du Territoire et de la Mobilité.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

13. Convention de mise à disposition de personnel communal à l’ASBL « Crèche communale Le Petit Poucet » - Approbation

L’assemblée est invitée à approuver la mise à disposition de l’ASBL « Crèche communale Le Petit Poucet » l’équivalent de 15,25 travailleurs à temps plein, à dater du 1^{er} octobre 2022 pour une durée de trois ans, soit jusqu’au 30 septembre 2025.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

14. IMSTAM – Assemblée générale extraordinaire du 9 novembre 2022 – Approbation du point inscrit à l’ordre du jour

L’assemblée est invitée à approuver l’unique point inscrit à l’ordre du jour de l’assemblée générale extraordinaire du 9 novembre 2022 de l’IMSTAM, à savoir :

1. Prorogation du terme statutaire de l’Intercommunale IMSTAM jusqu’au 25 juillet 2058.

Par ailleurs, les membres sont invités à approuver l'extension jusqu'au 25 juillet 2058 de l'affiliation de la commune à l'intercommunale IMSTAM.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

15. Commission ayant dans ses attributions tout ce qui a trait à l'Environnement – Remplacement d'un membre effectif devenu membre référent

Suite à la délibération du 7 février 2022 par laquelle le Conseil communal a désigné M. Quentin HUART afin d'assurer le remplacement de Mme Adeline VANDENBERGHE en qualité de membre référent de la Commission communale de l'Environnement, l'assemblée est invitée à désigner Mme Tania BECQUE afin d'assurer le remplacement de M. Quentin HUART en qualité de membre effectif de ladite Commission.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

16. Estaimpuis – Canal de l'Espierre – Rive droite entre les cumulées 187 et 236/A – Avenant n°1 à la concession domaniale à long terme de septembre 2008 – Maison du Canal et parcelle de terrain

L'assemblée est invitée à approuver l'avenant n°1 à la concession domaniale à long terme de 2008 intervenue entre la Région wallonne et la Commune d'Estaimpuis pour l'occupation de la Maison du Canal sise rue du Canal n° 6 à Leers-Nord et de la parcelle de terrain y attenante.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

17. IPALLE – Gestion intégrée et proactive des réseaux communaux – Adhésion aux modules et budgets

L'assemblée est invitée à s'inscrire dans la démarche proposée par IPALLE, en vue d'assurer une « Gestion intégrée et pro-active des réseaux » sur le territoire communal et à confier à d'IPALLE, via le Module de base 1, les missions suivantes :

- La mise en place de supports et d'échanges avec le Service Technique Communal comprenant le développement d'un Système d'Informations Géographiques spécifique aux métiers communaux, les conseils, les formations sur les thématiques de la gestion de l'eau et la veille législative ;
- Les services de conseils et d'échanges avec les citoyens et les professionnels comprenant un système d'informations géographiques (SIG) regroupant les données du réseau d'égouttage et d'aqueduc, les remises d'avis d'urbanisme et les conseils aux particuliers, aux entrepreneurs ou aux architectes / auteurs de projets dans les domaines de gestion de l'eau à la parcelle, ainsi que la publication des documents et informations sur les thématiques de la gestion de l'eau à la parcelle et sur le réseau ;

La participation communale annuelle définie pour les prestations de ce module est fixée pour 2023 à 1,60 €/habitant (HTVA).

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

18. Règlement complémentaire sur le roulage – ESTAIMPUIS – Interdiction de stationnement face à l'église d'Estaimpuis

L'assemblée est invitée à approuver l'interdiction de stationnement face à l'église d'Estaimpuis sise Contour de l'Eglise, 29 via le placement d'un signal routier E1.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

19. Protocole d'accord relatif aux sanctions communales en cas d'infractions mixtes – amendements - Approbation

L'assemblée est invitée à approuver le protocole d'accord relatif aux sanctions communales en cas d'infractions mixtes amendé afin de permettre l'application de sanctions

administratives communales à l'égard des vols simples commis par des « primo-délinquants ».

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

20. Personnel communal – Règlement de travail – Approbation des modifications

L'assemblée est invitée à approuver le règlement de travail tel que modifié.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

21. Logements Tremplin – Approbation des documents de référence

L'assemblée est invitée à approuver les documents de référence relatifs à la mise en location des logements « tremplin », à savoir la Charte des logements « tremplin », le Règlement d'ordre intérieur ainsi que le Règlement d'attribution.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

22. Logements Tremplin – Désignation du Comité d'attribution et d'accompagnement

L'assemblée est invitée à désigner les Conseillers communaux qui seront membres du Comité d'attribution et d'accompagnement des logements « tremplin ».

Pour le groupe PS/LB :

- Tania BECQUE

Pour le groupe Pour Vous :

-

Pour le groupe Ecolo :

-

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

23. ORES – Mise à disposition d'un terrain en domaine public nécessaire à l'implantation d'une cabine gaz – Approbation

L'assemblée est invitée à accorder à Ores, à titre gratuit, un droit d'occupation pour le placement d'une cabine dont l'emprise est de 2 m², à l'angle des rues de Mouscron et de Menin à Estaimpuis.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

24. Reprise des voiries et égouttage 'Rue Jules Vantieghem', construite par l'IEG dans la Z.A.E.M. du Quevaucamps à Estaimpuis

L'assemblée est invitée à approuver la reprise, pour l'euro symbolique, de la voirie dénommée « Rue Jules Vantieghem » et son réseau d'égouttage et de les verser dans le domaine public.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

24^{bis} Ordonnance réglementant l'utilisation des terrains de padel dans les agglomérations de l'entité d'Estaimpuis

L'assemblée est invitée à adopter un nouveau Règlement de police applicable à l'entité d'Estaimpuis complétant le Règlement général de police du Val de l'Escaut comme suit :

« Les matchs de padel peuvent être joués entre 10 heures et 19 heures. Le samedi, les matchs doivent même s'arrêter à 16 heures. Les dimanches et jours fériés, dans l'attente d'une décision complémentaire, le padel sera interdit ».

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B
Pour Vous !
Écolo
TOTAL

H U I S C L O S

25. Personnel communal contractuel – Convention de mise à disposition – CPAS d’Estaimpuis – Conseiller en prévention
26. Plan d’intervention psycho-social – PIPS – Mise à disposition
27. Personnel communal – Démission – Admission à la pension
28. Personnel enseignant – Démission – Admission à la pension
29. Personnel enseignant – Ratification des délibérations du Collège

Bonne séance,

Daniel SENESAEL
Député – Bourgmestre